

AVIS

AT.23.109.AV

Programme communal de développement rural d'AUBANGE

Avis adopté le 08/12/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune d'AUBANGE
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 20/10/2023
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 1/12/2023

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Rénovation de l'ancien hôtel de ville de Halanzy et de ses abords en maison rurale
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 9/10/2023

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Aubange, située dans la province du Luxembourg et à cheval sur le Pays d'Arlon à l'est et la Gaume à l'ouest, est le résultat de la fusion administrative de 7 villages (Rachecourt, Battincourt, Aix-sur-Cloie, Halanzy, Aubange, Athus et Guerlange).

Au 1^{er} janvier 2022, elle comptait 17 417 habitants pour une superficie de 377,7 km².

La stratégie de développement repose sur un défi : « Aubange dans 10 ans : dynamique, positive et territoire durable ».

Ce défi est décliné en 4 objectifs de développement et 10 objectifs opérationnels. Les objectifs de développement sont les suivants :

- Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire
- Favoriser la convivialité et les échanges dans les villages
- Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
- Adapter l'offre de services en fonction des besoins des habitants

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'AUBANGE.

Le diagnostic est de qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle regrette toutefois la présence de données obsolètes dans le chapitre « agriculture » et la faiblesse du chapitre relatif à la santé. Il aurait notamment souhaité disposer d'informations sur l'impact éventuel de la réforme des hôpitaux de la Province de Luxembourg sur l'offre en soins de santé au niveau communal.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus participatif malgré les conditions sanitaires qui auraient pu le ralentir ou le compliquer. Ce processus participatif a également pu s'appuyer sur les diverses commissions consultatives existantes à Aubange, telles que la CCATM ou la Commission consultative de développement durable. Il en résulte une bonne participation de la population ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune, dont la dimension transfrontalière du territoire. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale d'Aubange et au processus participatif.

Le Pôle relève que la stratégie se base sur quatre objectifs de développement, eux-mêmes structurés en dix objectifs opérationnels. Ces objectifs sont bien structurés et équilibrés. Il apprécie tout particulièrement la mise en évidence des liens avec plusieurs outils stratégiques en cours d'actualisation (Plan communal de mobilité, schéma de développement communal, guide communal d'urbanisme, ...). Il souligne notamment que les projets liés à la politique du logement sont repris en lot 3, dans l'attente d'une vision cohérente qui sera issue du schéma de développement communal en cours d'actualisation. Le Pôle regrette toutefois que la stratégie n'envisage pas d'objectifs sur la mise en valeur des richesses biologiques existantes au niveau des friches industrielles existantes.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il décèle cependant difficilement la dynamique menée durant le processus d'élaboration du PCDR de par le fait que la liste des projets du lot 0 semble être complétée par des projets qui sont menés dans le cadre de diverses politiques communales.

Enfin concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la rénovation de l'ancien hôtel de ville de Halanzy et de ses abords en maison rurale, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Il relève que le budget estimatif est important mais réaliste au vu des enjeux.


Samuël SAELENS
Président